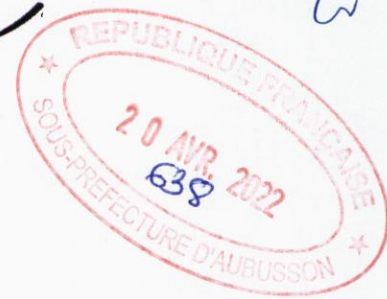


CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	8
Votants	44

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 055

Séance du 6 avril 2022

Validation de projets pour le contrat Boost'ter

L'an deux mille vingt-deux le six avril à 18 heures 30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des Fêtes de Vallière, au nombre de 36 sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 30 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; BAUCULAT Annick ; COLLET-DUFAYS Céline ; DUCOURTIOUX Stéphane ; DUGAUD Isabelle ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; BOUQUET Benjamin à DUGAUD Isabelle ; HAGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; ROUGIER Bernard à DUCOURTIOUX Stéphane ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

ETAIT ABSENT EXCUSEE : LABOURIER Dominique

Rappel du contexte

Le Conseil communautaire validait par délibération n°2019-115 de décembre 2019 le contrat Boost'ter avec le Conseil Départemental de la Creuse, ainsi que deux avenants (ajustement du mode d'emploi et mesure exceptionnelle) par délibération n° 2020-038.

Ce contrat prévoit une enveloppe d'un montant de 355 000 euros allouée à Creuse Grand Sud pour soutenir les projets d'investissement structurants du territoire sur la durée du contrat de 5 ans (2019-2023), sur un taux maximal de 60%, un montant minimum de projet de 5000€ HT et un plafond d'aide départementale de 300k€ par projet. L'EPCI peut choisir d'étendre le bénéfice du fonds à d'autres acteurs sur des projets structurants (communes, syndicats, associations...) sur

ZREMP

avis du conseil de territoire formé d'élus et techniciens du Département et de l'EPCI, associant d'autres acteurs le cas échéant.

Il prévoit aussi un soutien à l'ingénierie de 100 000 € au total, soit 20k€/an pour l'EPCI pour le suivi du contrat.

Les projets retenus dans le contrat doivent porter sur deux chantiers, partagés entre l'EPCI et le Département, répartis en 3 enjeux chacun :

	Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3
CHANTIER 1 :Des potentiels environnementaux, facteurs de développement durable	Mieux considérer les ressources du territoire	Mettre en œuvre une stratégie des énergies renouvelables	Soutenir et accompagner l'investissement local et citoyen
CHANTIER 2 :Consolider les dynamiques sociales et culturelles, vecteurs d'attractivité du territoire	Organiser l'offre de services et faciliter son accès au plus grand nombre	Encourager et accompagner les initiatives de l'ESS	Analyser les dynamiques socio-culturelles et les diffuser à l'ensemble du territoire

Une mesure pilote « Tester de nouvelles méthodes de travail au sein de la Communauté de communes » portant notamment sur l'animation du Conseil de Développement et l'élaboration du PLUI en interne, est ajouté au cadre d'intervention.

Rappel des projets structurants :

Structure	Projet	Enjeux	Montant total	Montant éligible	Type de dépenses	Aide Boost'ter votée
Quartier Rouge	La Gare en commun - projet de réhabilitation de la Gare de Felletin	chantier 2 - enjeu 1	521 000 €	490 000 €	Investissement	26 000,00 € (5%)
SCIC Arban	Création de logements adaptés, ou comment les personnes âgées retrouvent leur place au cœur du village	chantier 2 - enjeu 1	249 560 €	222 560 €	Investissement	40 000,00 € (18%)
Télémillevaches	Développement d'un média audiovisuel et citoyen	chantier 2 - enjeux 1 & 2	31 000 €	31 000 €	Matériel audiovisuel et informatique	4 000,00 € (13%)
Pivoine	renouveler et améliorer notre matériel de formation	chantier 2 enjeu 3	6 750 €	6 750 €	Mobilier Documentation Matériel informatique Matériel audiovisuel	4 050,00 € (60%)

Les Granges de Lachaud	Développement du site de Lachaud	Enjeux 1 et 2 du chantier 1 Tous les enjeux du chantier 2	518 874€	150 556.00€	Investissement sur la réhabilitation de la maison collective, espace d'accueil des publics, aménagement des ateliers en sous grange	20 000 € sollicités le 13/4 8000 € (13%) accordés par le CD23 (8/10/2021)
Association Detzenou	Réhabilitation d'un bâti situé en cœur de ville pour créer 5 logements écologiques	Chantier 2 enjeu 1	280 000 euros TTC	280 000€	Investissement pour création de 5 logements écologiques (2 T2 dont un accessible PMR, 2 T3 et un T4	20 000 € sollicités le 13/4 2000 € (0.7%) accordés par le CD23 (8/10/2021)
Communauté de communes Creuse Grand Sud	Réhabilitation de la maison du Tapisier d'Aubusson	Chantier 1 – enjeu 1	15 153,13 € HT		1ère phase de la réhabilitation sur des travaux d'électricité	9092 € sollicités le 13/4 9091,90 € (60%) accordés par le CD23 (8/10/2021)
Communauté de communes Creuse Grand Sud	Participation 2021 au fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines de la Cité de la Tapisserie	Chantier 1 – enjeu 1	45 000,00 € TTC	45 000,00 € TTC		27 000 € sollicités 27 000 € (60%) accordés par le CD23 (8/10/2021)
Association Radio Vassivière	Installation d'un studio radio et studio mobile pour le territoire Sud Creusois	Chantier 2 – enjeux 2 et 3	24 459€ TTC	24 459€ TTC	Investissement	5190€ sollicités 1000 € (4.1%) accordés par le CD23 (8/10/2021)
Communauté de communes Creuse Grand Sud	Extension de la Cité Internationale de la Cité de la Tapisserie – 2è tranche – Participation EPCI	Chantier 1 – enjeu 1	200 000 €		Equipement	120 000 euros sollicités le 26/01/2022 En attente d'accord
TOTAL	10 projets structurants					121 141.90 € votés à ce jour mais 241 141.90 € si dernières sollicitations accordées

Objet de la demande

Le Conseil Départemental souhaite une validation du Conseil communautaire des projets à présenter dans le cadre de ce contrat. Deux nouveaux projets structurants sont proposés pour validation à cette séance.

Rappelons que tout comme l'année 2021, une aide d'ingénierie de 20 k€ a également été sollicitée sur le poste de directrice du service Développement et Aménagement du Territoire (DAT) sur l'année 2022, par délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2021.

Eléments d'appréciation

La première opération concerne le **fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines**, mis en place en 2010, par le Syndicat Mixte de la Cité internationale de la tapisserie à Aubusson pour encourager la création d'œuvres originales et de grandes qualités, autour de la tapisserie. Dans ce cadre notamment, un appel à création est lancé chaque année. Les œuvres lauréates sont destinées à être tissées selon les techniques de la tapisserie d'Aubusson reconnues par l'UNESCO. Les tapisseries et leurs maquettes intègrent la collection du Musée de la tapisserie, ainsi doté de pièces contemporaines de haut niveau. La participation en investissement pour ce fonds, déterminé par le Comité syndical le 28/01/2022, pour le compte de la Communauté de communes pour l'année 2022 s'élève à **45 000 €** (sur un total de dépenses 440 k€). Comme pour l'année 2021 et accepté lors du Conseil de Territoire du 3 septembre 2021, une aide Boost'ter est **sollicitée à 60%** (27 000€) pour permettre de financer la part d'investissement 2022 porté par Creuse Grand Sud.

Le second projet porte sur le **remplacement des aquabikes**, équipement de la piscine intercommunale Aquasud. Les 13 aquabikes actuels datent de 2013 et 2014, il est indispensable de les renouveler pour disposer d'un équipement adapté aux séances d'aquabiking et de proposer une offre de services de qualité. Les dépenses envisagées sont de 11 452,78€ HT soit 13 743,34€ TTC. Une **aide de 60%, soit 6 871,67€**, est sollicitée sur ce contrat Boost'ter.

Conséquences financières

Outre la réduction de l'enveloppe consacrée au contrat Boost'ter pour l'EPCI, cette décision permettra à la Communauté de communes d'assurer le reste à charge sur ces deux opérations d'investissement et une éventuelle recherche de financement complémentaire.

Le Conseil communautaire :

- **PROPOSE** au Conseil départemental l'instruction des deux projets structurants tel que présentés ci-dessus, dans le cadre du contrat Boost'ter sur l'année 2022,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision, y compris les modifications éventuelles des plans de financement liés aux opérations.

CONTRE : 0
POUR : 44
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 6 avril 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le **20 AVR. 2022**

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

